



Conseil économique et social

Distr. limitée
13 août 2026
Français
Original : anglais

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2026

1-4 septembre 2026

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire*

Prorogations de programmes de pays en cours

Note du secrétariat

Résumé

Conformément à la décision 2009/11 du Conseil d'administration, la présente note informe le Conseil d'administration des premières prorogations pour deux mois des programmes de pays pour le Chili, les Comores, l'Équateur, El Salvador, le Honduras et le Pérou ; et des premières prorogations pour un an des programmes de pays pour le Bangladesh, le Bénin, la Guinée-Bissau, le Togo et le Venezuela (République bolivarienne du), prorogations qui ont été approuvées par la Directrice générale et sont présentées dans le tableau 1.

La présente note expose également au Conseil d'administration les raisons motivant les propositions de prorogation de deux mois des programmes de pays pour le Panama et la Tunisie, qui font toutes deux suite à des prorogations d'un an ; les propositions de prorogation de deux mois des programmes de pays pour la République arabe syrienne et le Yémen, qui font toutes deux suite à deux prorogations consécutives d'un an ; la proposition de prorogation de deux mois du programme de pays pour le Congo, qui fait suite à une prorogation de deux ans ; la proposition de prorogation supplémentaire d'un an du programme de pays pour la Libye, qui fait suite à une précédente prorogation d'un an ; et la proposition de prorogation supplémentaire d'un an du programme de pays pour le Myanmar, qui fait suite à quatre prorogations consécutives d'un an. Il est demandé au Conseil d'administration d'approuver ces prorogations.

Projet de décision

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des premières prorogations pour deux mois des programmes de pays pour le Chili, les Comores, l'Équateur, El Salvador, le Honduras et le Pérou ; et

* E/ICEF/2026/25/Rev.1.

Note : Le présent document a été établi dans son intégralité par l'UNICEF.



des premières prorogations pour un an des programmes de pays pour le Bangladesh, le Bénin, la Guinée-Bissau, le Togo et le Venezuela (République bolivarienne du), prorogations qui ont été approuvées par la Directrice générale et sont présentées dans le tableau 1 ;

2. *Approuve* les prorogations de deux mois des programmes de pays pour le Panama et la Tunisie, qui font toutes deux suite à des prorogations d'un an ; les prorogations de deux mois des programmes de pays pour la République arabe syrienne et le Yémen, qui font toutes deux suite à deux prorogations consécutives d'un an ; la prorogation de deux mois du programme de pays pour le Congo, qui fait suite à une prorogation de deux ans ; la prorogation supplémentaire d'un an du programme de pays pour la Libye, qui fait suite à une précédente prorogation d'un an ; et la prorogation supplémentaire d'un an du programme de pays pour le Myanmar, qui fait suite à quatre prorogations consécutives d'un an, lesquelles sont toutes présentées dans le tableau 2.

Tableau 1

Prorogations d'un an (ou moins) des programmes de pays en cours approuvées par la Directrice générale

<i>Programme de pays recevant une aide de l'UNICEF</i>	<i>Période initiale du programme, y compris les prorogations antérieures</i>	<i>Année ou période de prorogation approuvée</i>	<i>Motifs de la prorogation</i>
Bangladesh	De 2022 à 2026	De janvier à décembre 2027 (prorogation d'un an)	— Cette prorogation d'un an a été demandée afin de garantir l'alignement du descriptif de programme de pays sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, qui a été prorogé jusqu'à la fin de l'année 2027. — Cela permettra à l'UNICEF de poursuivre la mise en œuvre du programme en attendant que les cadres de planification nationaux et des Nations Unies soient finalisés. Cette prorogation est alignée sur les demandes de prorogation d'autres organismes du Comité exécutif (le Fonds des Nations Unies pour la population [FNUAP] et le Programme des Nations Unies pour le développement [PNUD]).
Bénin	De 2024 à 2026	De janvier à décembre 2027 (prorogation d'un an)	— Cette demande de prorogation d'un an a été formulée pour veiller à l'alignement du nouveau descriptif de programme de pays de l'UNICEF sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, lequel a été prorogé jusqu'à la fin de l'année 2027. — Cela permettra à l'UNICEF de poursuivre la mise en œuvre du programme en attendant que les cadres de planification nationaux et des Nations Unies soient finalisés. Cette prorogation est alignée sur les prorogations demandées par les autres organismes membres du Comité exécutif (FNUAP et PNUD).
Chili	De juillet 2023 à décembre 2026	De janvier à février 2027	— Cette demande de prorogation de deux mois a été formulée pour veiller à l'alignement du descriptif de programme de pays de l'UNICEF sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2027-2030, qui est en cours de finalisation.

<i>Programme de pays recevant une aide de l'UNICEF</i>	<i>Période initiale du programme, y compris les prorogations antérieures</i>	<i>Année ou période de prorogation approuvée</i>	<i>Motifs de la prorogation</i>
Comores	De 2022 à 2026	De janvier à février 2027	— Cette demande de prorogation de deux mois a été formulée pour veiller à l'alignement du descriptif de programme de pays de l'UNICEF sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2027-2030, qui est en cours de finalisation.
Équateur	De mars 2023 à décembre 2026	De janvier à février 2027	— Cette demande de prorogation de deux mois a été formulée pour veiller à l'alignement du descriptif de programme de pays de l'UNICEF sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2027-2030, qui est en cours de finalisation.
El Salvador	De mars 2022 à décembre 2026	De janvier à février 2027	— Cette demande de prorogation de deux mois a été formulée pour veiller à l'alignement du nouveau descriptif de programme de pays de l'UNICEF sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2027-2031, qui est en cours de finalisation.
Guinée-Bissau	De mars 2022 à décembre 2026	De janvier à décembre 2027	— Cette demande de prorogation d'un an a été formulée pour veiller à l'alignement du nouveau descriptif de programme de pays de l'UNICEF sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, lequel a été prorogé jusqu'à la fin de l'année 2027. — Cela permettra à l'UNICEF de poursuivre la mise en œuvre du programme en attendant que les cadres de planification nationaux et des Nations Unies soient finalisés. Cette prorogation est alignée sur les prorogations demandées par les autres organismes membres du Comité exécutif (FNUAP et PNUD).

<i>Programme de pays recevant une aide de l'UNICEF</i>	<i>Période initiale du programme, y compris les prorogations antérieures</i>	<i>Année ou période de prorogation approuvée</i>	<i>Motifs de la prorogation</i>
Honduras	De mars 2022 à décembre 2026	De janvier à février 2027	— Cette demande de prorogation de deux mois a été formulée pour veiller à l'alignement du descriptif de programme de pays de l'UNICEF sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2027-2030, qui est en cours de finalisation.
Maldives	D'avril 2022 à décembre 2026	De janvier à février 2027	— Cette demande de prorogation de deux mois a été formulée pour veiller à l'alignement du nouveau descriptif de programme de pays de l'UNICEF sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2027-2031, qui est en cours de finalisation.
Pérou	De mars 2022 à décembre 2026	De janvier à février 2027	— Cette demande de prorogation de deux mois a été formulée pour veiller à l'alignement du nouveau descriptif de programme de pays de l'UNICEF sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2027-2031, qui est en cours de finalisation.
Togo	De 2024 à 2026	De janvier à décembre 2027	— Cette demande de prorogation d'un an a été formulée pour veiller à l'alignement du nouveau descriptif de programme de pays de l'UNICEF sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, lequel a été prorogé jusqu'à la fin de l'année 2027. — Cela permettra à l'UNICEF de poursuivre la mise en œuvre du programme en attendant que les cadres de planification nationaux et des Nations Unies soient finalisés. Cette prorogation est alignée sur les prorogations demandées par les autres organismes membres du Comité exécutif (FNUAP et PNUD).

<i>Programme de pays recevant une aide de l'UNICEF</i>	<i>Période initiale du programme, y compris les prorogations antérieures</i>	<i>Année ou période de prorogation approuvée</i>	<i>Motifs de la prorogation</i>
Venezuela (République bolivarienne du)	De mars 2023 à décembre 2026	De janvier à décembre 2027 (prorogation d'un an)	— Cette demande de prorogation d'un an a été formulée pour veiller à l'alignement du nouveau descriptif de programme de pays de l'UNICEF sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, lequel a été prorogé jusqu'à la fin de l'année 2027. — Cela permettra à l'UNICEF de poursuivre la mise en œuvre du programme en attendant que les cadres de planification nationaux et des Nations Unies soient finalisés. Cette prorogation est alignée sur les prorogations demandées par les autres organismes membres du Comité exécutif (FNUAP et PNUD).

Tableau 2

Prorogations des programmes de pays en cours soumises à l'approbation du Conseil d'administration

<i>Programme de pays recevant une aide de l'UNICEF</i>	<i>Période initiale du programme, y compris les prorogations antérieures</i>	<i>Année ou période de prorogation approuvée</i>	<i>Motifs de la prorogation</i>
Congo	De 2020 à 2026 (comprenant une prorogation de deux ans)	De janvier à février 2027 (prorogation de deux mois)	— Cette demande de prorogation de deux mois a été formulée pour veiller à l'alignement du descriptif de programme de pays de l'UNICEF sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2027-2031, qui est en cours de finalisation.
Libye	De 2023 à 2026 (comprenant une prorogation d'un an)	De janvier à décembre 2027 (prorogation d'un an)	— Cette demande de prorogation d'un an a été formulée pour veiller à l'alignement du nouveau descriptif de programme de pays de l'UNICEF sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, lequel a été prorogé jusqu'à la fin de l'année 2027. — Cela permettra à l'UNICEF de poursuivre la mise en œuvre du programme en attendant que les cadres de planification nationaux et des Nations Unies soient finalisés. Cette prorogation est alignée sur les prorogations demandées par les autres organismes membres du Comité exécutif (FNUAP et PNUD).
Myanmar	De 2018 à 2026 (comprenant quatre prorogations consécutives d'un an)	De janvier à décembre 2027 (prorogation d'un an)	— Cette demande de prorogation d'un an a été formulée à la suite de consultations avec la Coordonnatrice résidente par intérim, le PNUD et le FNUAP, afin de proroger le descriptif de programme de pays actuel jusqu'au 31 décembre 2027 et ainsi l'aligner sur le futur cadre de coopération transitoire.
Panama	De 2021 à 2026 (comprenant une prorogation d'un an)	De janvier à février 2027 (prorogation de deux mois)	— Cette demande de prorogation de deux mois a été formulée afin de finaliser le descriptif de programme de pays de l'UNICEF, dont l'élaboration a été retardée en raison du repositionnement du programme de pays et de la nécessité d'assurer sa viabilité financière.

<i>Programme de pays recevant une aide de l'UNICEF</i>	<i>Période initiale du programme, y compris les prorogations antérieures</i>	<i>Année ou période de prorogation approuvée</i>	<i>Motifs de la prorogation</i>
République arabe syrienne	De juillet 2022 à décembre 2026 (comprenant deux prorogations consécutives d'un an)	De janvier à février 2027 (prorogation de deux mois)	— Cette demande de prorogation de deux mois a été formulée pour veiller à l'alignement du descriptif de programme de pays de l'UNICEF sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2027-2030, qui est en cours de finalisation.
Tunisie	De 2021 à 2026 (comprenant une prorogation d'un an)	De janvier à février 2027 (prorogation de deux mois)	— Cette demande de prorogation de deux mois a été formulée pour veiller à l'alignement du descriptif de programme de pays de l'UNICEF sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2027-2031, qui est en cours de finalisation.
Yémen	De 2023 à 2026 (comprenant deux prorogations consécutives d'un an)	De janvier à février 2027 (prorogation de deux mois)	— Cette demande de prorogation de deux mois a été formulée pour veiller à l'alignement du descriptif de programme de pays de l'UNICEF sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2027-2029, qui est en cours de finalisation.